



REGLEMENT DES COURSES CONNECTEES DES

« HARMONIE MUTUELLE 20 KM DE PARIS »

EDITION 2026

Le présent document vient compléter les conditions d'utilisation de la plateforme d'inscription en ligne NJUKO. En cas de contradiction entre les conditions de la plateforme NJUKO et le présent règlement, il conviendra de faire prévaloir les termes du présent règlement sur les conditions de la plateforme NJUKO.

Art. 1 : DATE ET NATURE DES ÉVÉNEMENTS

Les épreuves connectées des **Harmonie Mutuelle 20 km de Paris** sont des épreuves virtuelles à réaliser en marchant ou en courant en une seule fois, sans limite de temps et n'importe où pourvu que le parcours choisi soit adapté et sûr. Elles ne donnent pas lieu à un classement officiel reconnu par la Fédération Française d'Athlétisme (ou « FFA »).

Elles ont pour objectif principal d'aider les concurrents à préparer les épreuves « phares » que sont les **Harmonie Mutuelle 20 km de Paris** Présentiel et les **Harmonie Mutuelle 20 km de Paris** Connecté qui se dérouleront au mois d'octobre 2026, mais elles seront proposées à part entière sans obligation de participer aux épreuves « phare ».

Les épreuves proposées sont :

Course	Code de la Course	Distance	Date de la course
Harmonie Mutuelle 5 km de Paris Connecté	5KC	5 km	Du 13 au 19 avril 2026
Harmonie Mutuelle 10 km de Paris Connecté	10KC	10 km	Du 15 au 21 juin 2026
Harmonie Mutuelle 15 km de Paris Connecté	15KC	15 km	Du 24 au 30 août 2026
Harmonie Mutuelle 20 km de Paris Connecté	20KC Basic ou 20KC Premium	20 km	Du 5 au 10 octobre 2026
Harmonie Mutuelle 20 kids Connecté	20KIC	1000 m, 2000 m	Du 5 au 10 octobre 2026

Art. 2 : ORGANISATEURS

Les épreuves sont organisées par :

L'association « Club des 20 km de Paris »
16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or
CS 40300
94114 Arcueil Cedex

contact@20kmparis.com

Art. 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ces courses est conditionnée à :

A- Catégorie d'âge

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés ou non selon les âges et catégories ainsi que leur année de naissance selon le tableau ci-dessous. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

Course	Age Minimum	Catégorie Minimum	Né avant le
Harmonie Mutuelle 5 km de Paris Connecté	14 ans	Minimes	1 ^{er} janvier 2013
Harmonie Mutuelle 10 km de Paris Connecté	16 ans	Cadets	1 ^{er} janvier 2011
Harmonie Mutuelle 15 km de Paris Connecté	16 ans	Cadets	1 ^{er} janvier 2011
Harmonie Mutuelle 20 km de Paris Connecté	18 ans	Junior	1 ^{er} janvier 2010
Harmonie Mutuelle 20 kids Connecté	6 ans		1 ^{er} janvier 2021

B- Droits d'inscription

Tous les participants à ces épreuves s'inscrivent sur la plateforme Njuko dédiée aux inscriptions de ces courses connectées.

Les inscriptions seront ouvertes toutes en même temps puis clôturées le dernier jour de l'épreuve concernée.

Ci-dessous les tarifs proposés pour chaque course.

Le tarif peut varier selon la résidence (domiciliation postale). Pour les coureurs s'inscrivant par équipe de 2 (duo) ou par équipe de 4 (team 4), une offre est également proposée.

Tarif TTC	Résident en France			Résident à l'étranger		
Code de la course :	Dossard Individuel	Dossard offre duo	Dossard offre team 4	Dossard Individuel	Dossard offre duo	Dossard offre team 4
5KC	25 EUR	23 EUR	20 EUR	30 EUR	28 EUR	25 EUR
10KC	25 EUR	23 EUR	20 EUR	30 EUR	28 EUR	25 EUR
15KC	25 EUR	23 EUR	20 EUR	30 EUR	28 EUR	25 EUR
20KC Basic (*)	20 EUR	18 EUR	15 EUR	20 EUR	18 EUR	15 EUR
20KC Premium (*)	40 EUR	38 EUR	35 EUR	50 EUR	43 EUR	45 EUR
20KIC	25 EUR			30 EUR		

(*) Deux offres sont proposées pour la course de 20 km. Les prestations et dotations proposées varient selon le tarif.

L'association « Club des 20 km de Paris » s'engage à reverser une quote-part du droit d'inscription au profit d'une association caritative.

Deux offres de pack de quatre (4) courses sont proposées :

Tarif TTC	Résident en France			Résident à l'étranger		
Offre de 4 courses	Dossard Individuel	Dossard offre duo	Dossard offre team 4	Dossard Individuel	Dossard offre duo	Dossard offre team 4
Pack Connecté <ul style="list-style-type: none"> • 5KC • 10KC • 15KC • 20KC Premium 	90 EUR	82 EUR	70 EUR	105 EUR	97 EUR	85 EUR
Pack Présentiel <ul style="list-style-type: none"> • 5KC • 10KC • 15KC • Harmonie Mutuelle 20 km de Paris, en présentiel 	110 EUR	101 EUR	90 EUR	125 EUR	116 EUR	105 EUR

Les droits d'inscription sont à payer au comptant, en totalité au jour de l'inscription sur la plateforme d'inscription Njuko au profit de l'association « Club des 20 km de Paris ».

La prestation offerte et la dotation varient selon la course ou le pack de courses, comme présenté ci-dessous :

- Courses Harmonie Mutuelle 5 km, 10 km et 15 km Connecté
 - Dossard et diplôme numérique,
 - Médaille finisher,
 - En option : Médaille personnalisée (10 EUR TTC)

La course des **Harmonie Mutuelle 20 km de Paris Connecté (20KC)** se décline en deux (2) offres distinctes :

- Une offre Basic entièrement numérique (20KC Basic)

- Une offre Premium comprenant une dotation médaille et tee-shirt (20KC Premium)
 - La Course Harmonie Mutuelle 20 km de Paris Connecté Basic
 - Dossard et diplôme numérique,
 - La Course Harmonie Mutuelle 20 km de Paris Connecté Premium
 - Dossard et diplôme numérique,
 - Médaille finisher
 - Tee-shirt souvenir
 - 2 envois en France (Tee-shirt puis médaille)
 - En option : Médaille personnalisée (10 EUR TTC)
 - Le Pack Global Harmonie Mutuelle 20 km de Paris Connecté
 - Dossards et diplômes numériques pour les 4 courses,
 - 4 médailles finisher et son socle de présentation
 - 1 Tee-shirt souvenir
 - 4 ou 5 envois postaux en France ou à l'étranger (Tee-shirt et médailles)
 - En option : Médaille personnalisée = 10 EUR TTC (pour chaque médaille)
 - Le Pack Global Harmonie Mutuelle 20 km de Paris Présentiel
 - Dossards et diplômes numériques et papier pour les 4 courses,
 - 4 médailles finisher et son socle de présentation
 - 1 Tee-shirt souvenir
 - 3 ou 4 envois postaux en France ou à l'étranger (médailles)
 - En option : Médaille personnalisée = 10 EUR TTC (pour chaque médaille)
- ?
- La course des Harmonie Mutuelle 20 Kids de Paris Connecté (20KIC) se décline en 1 seule offre :
 - Dossard et diplôme numérique,
 - Médaille souvenir
 - Tee-shirt souvenir
 - 1 envoi en France ou à l'étranger (Tee-shirt et médaille)

Ces montants d'inscription permettent de prendre en compte les coûts de gestion de la plateforme d'inscription, de la communication sur les courses, les différents envois postaux et l'amortissement du temps/homme consacré à la mise en œuvre de toutes ces courses.

C- Assurance

Tous les inscrits déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Les courses connectées sont des événements virtuels, non encadrés par l'organisateur. Tous les inscrits participent sous leur entière responsabilité pour tout dommage que ce soit. Courir une distance de 20 km requiert un entraînement adapté, tous les participants doivent être donc sûrs de leur état de bonne forme physique pour réaliser leur course. En s'inscrivant à une course connectée, les participants déclarent être informés de ce point et acceptent de participer sous leur entière responsabilité. Ils dégagent l'association « Club des 20 km de Paris », organisateur de l'événement, de toute responsabilité pour quelque réclamation que ce soit, concernant toutes blessures personnelles, décès ou dommages matériels survenus lors des courses connectées.

Art. 4 : INSCRIPTIONS

A- Généralités

Inscriptions en ligne – Elles clôturent à 23h59 la veille du dernier jour de l'épreuve.

Les inscriptions se déroulent via le site internet des **Harmonie Mutuelle 20 km de Paris** qui utilise la plateforme Njuko, prestataire technique de l'association « Club des 20km de Paris ».

A cet effet, le participant doit remplir un formulaire d'inscription et accepter sans réserve le présent règlement de course et le cas échéant celui de la course en version présenteielle.

Le participant s'engage à ne renseigner que des informations sincères.

Le paiement s'effectue par voie de paiement sécurisé, sur la plateforme Njuko, par carte bancaire : Visa, MasterCard,

Le paiement par carte bancaire est irrévocable, sauf en cas d'utilisation frauduleuse de la carte. Dans ce cas, le participant peut demander l'annulation du paiement et la restitution des sommes correspondantes.

Les paiements effectués par le participant ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues.

Important : toute candidature soumise autrement que par ce site ou par l'entremise de sites accrédités pour vendre des inscriptions aux événements organisés par l'association Club des 20km de Paris (notamment par courrier électronique ou postal ou déposée en mains propres) ne pourra pas être prise en compte.

Inscription des groupes (entreprises, associations, ...)

Les inscriptions des groupes sont gérées par le département commercial de l'association « Club des 20 km de Paris » (groupes@20kmparis.com).

B- Athlètes handisports « Fauteuil »

Les athlètes en fauteuil pourront participer aux courses connectées, sauf les athlètes en fauteuil de type « Handibike » considérés comme cyclistes par la Fédération Handisport. Le port du casque est obligatoire. Le fauteuil doit être doté d'un dispositif de freinage. Les Handisports « fauteuil » ne seront pas connectés à la plateforme technique de la course. Ils devront fournir la preuve de la réalisation de la course en fournissant la trace GPS (fichier GPX) de leur épreuve.

C- Athlètes handisports « Debout »

Les athlètes Handisports « Debout » pourront participer à la course.

D- Enfants

Les enfants auront la possibilité de s'inscrire à une version connectée des **Harmonie Mutuelle 20 kids de Paris**.

Selon leur âge à la date de la course connectée, il leur sera proposé de courir les distances suivantes :

- 6 - 9 ans : 1000 m
- 10 – 13 ans : 2000 m

Il s'agit d'une course découverte et aucun classement ne sera publié. Un récapitulatif des performances des enfants par ordre alphabétique sera uniquement publié sur le site web de l'association : <https://Harmonie Mutuelle.20kmparis.com>.

Contrairement aux adultes, les enfants n'auront pas besoin d'utiliser un outil de tracking et la saisie des résultats des enfants est déclarative. Après la course, les parents ou adultes de référence pourront renseigner les résultats des enfants à l'aide d'un lien prévu à cet effet.

Art. 5 : DONNEES D'ACTIVITES

Les participants enregistreront les données de leurs activités relatives aux épreuves des **Harmonie Mutuelle 20 km de Paris** en mode Connecté à l'aide de leur dispositif numérique personnel.

Aucun chronométrage officiel ne sera réalisé.

Après avoir connecté son dispositif personnel de tracking avant les courses, ces données d'activité seront automatiquement importées sur la plateforme du prestataire technique désigné par l'Association « Club des 20 km de Paris », ce qui permettra la validation de la performance.

La présentation des temps réalisés sur chaque course ne constitue pas un classement homologué par la Fédération Française d'Athlétisme (ou « FFA »). L'association « Club des 20 km de Paris » se réserve la possibilité de réaliser des contrôles, en partenariat avec la plateforme prestataire, sur les performances qui pourraient lui apparaître suspectes. Dans ce cas, l'association se réserve la possibilité de supprimer toute performance suspecte et de désinscrire le participant du classement général non officiel.

Art. 6 : SECURITE & PRECAUTION MEDICALE

Courir une épreuve connectée des **Harmonie Mutuelle 20 km de Paris** peut se faire partout en France, dans le monde, de façon libre, dans le respect des règles de conduite en vigueur sur le territoire où l'activité est réalisée (code de la route notamment). En particulier, le choix des lieux devra prendre en compte, en tout premier aspect, la sécurité, pour réaliser les distances qu'elles soient de 5 km ou de 20 km. Les parcs, forêts et autres lieux piétons seront privilégiés.

Chaque participant devra avoir pris ses dispositions de façon à réaliser la distance dans des conditions optimales. Il conviendra donc de prendre en compte notamment les conditions climatiques et les capacités physiques personnelles, et d'adapter sa course en fonction.

Art. 7 : RÈGLES SPORTIVES

Les épreuves se déroulent selon les règles sportives indiquées ci-dessous ainsi que dans la charte de bonne conduite accessible sur les pages d'inscription aux épreuves connectées des **Harmonie Mutuelle 20 km de Paris**.

- Comme pour une course officielle, une fois la ligne d'arrivée franchie, et les 5, 10, 15 ou 20 km parcourus, le participant doit arrêter son chrono ;
- Une tolérance de 500 mètres supplémentaires est autorisée ;

- Le participant doit courir en une fois, il est interdit de couper ou mettre en pause le tracker ;
- Il est conseillé au participant de repérer son parcours avant le jour J ;
- Le participant doit choisir un parcours plat, le parcours en descente est interdit. Sera acceptée une différence d'altitude maximale de 50 mètres en descente entre le point de départ et le point d'arrivée. Toute performance dont le différentiel d'altitude sera plus important que moins 50 mètres (donc en descente) ne sera pas comptabilisé au classement. Un parcours en boucle qui part et arrive au même point avec des montées et des descentes entre les deux est accepté ;
- Il est interdit de s'aider d'un quelconque véhicule ou accessoire permettant de fausser les performances (vélo, trottinette, roller, voiture etc.). Les courses sur tapis/vélos elliptiques sont également interdites ;
- Les performances devront être accessibles par l'équipe d'organisation pour vérification (fichiers gpx, datas enregistrées, ...) ;
- Le participant dont le niveau de performance le rend éligible aux 20 premières places du classement devra porter un cardiofréquencemètre et fournir ses datas le cas échéant ;
- Un justificatif de performance pourra être demandé ;
- Si les performances du participant sont jugées "inhabituelles", le participant pourra être disqualifié ;
- Une équipe d'arbitres surveillera sur toute la durée de la course les performances des meilleurs athlètes et des contrôles aléatoires seront effectués sur la base de tous les autres participants.

Art. 8 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats et les listes par catégorie établies par l'association ne sont qu'indicatifs et ne présentent aucun caractère officiel en particulier auprès de la Fédération Française d'Athlétisme (ou « FFA »).

Les résultats seront publiés sur la plateforme du partenaire technique Running Heroes et mis à jour tout au long des épreuves. Les résultats définitifs seront publiés sur le site des **Harmonie Mutuelle 20 km de Paris** sous une semaine.

Conformément à la loi dite "Informatique et Libertés", les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites.

Art. 9 : EXCLUSION

La participation aux courses connectées des **Harmonie Mutuelle 20 km de Paris** est interdite à tous les engins à roue(s).

Art. 10 : DROIT A L'IMAGE

Par son inscription aux **Harmonie Mutuelle 20 km de Paris**, le participant autorise expressément l'association « Club des 20 km de Paris » ainsi que ses ayants-droits (tels que les partenaires et médias) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la manifestation sportive en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

La présente autorisation est donnée sans contrepartie financière et rémunération du fait des utilisations des images réalisées.

L'association « Club des 20 km de Paris » s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du participant, et d'utiliser les photographies objets de la présente autorisation sur tout support de nature à créer un préjudice au participant.

Le participant peut s'opposer à l'utilisation de son image (et demander la modification et le retrait de cette dernière) par courriel à l'adresse rgpd@20kmparis.com ou courrier postal accompagné d'une copie d'une pièce d'identité signée, adressé à : Club des 20 km de Paris, 16bis avenue Prieur de la Côte d'Or CS 40300 94114 Arcueil Cedex.

Art. 11 : DONNÉES PERSONNELLES

Données collectées :

En s'inscrivant aux **Harmonie Mutuelle 20 km de Paris**, le concurrent est amené à fournir un certain nombre de données et d'informations notamment lors de la procédure d'inscription. Ces données permettent d'identifier le concurrent, directement ou indirectement, et peuvent être considérées comme des données personnelles au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

De façon générale, les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité par l'association « Club des 20 km de Paris » qui peut être des membres de l'association ou une société prestataire responsable du traitement de ces données (chronométreur, imprimeur des dossards, gestionnaire des inscriptions, agence de communication...).

L'association « Club des 20 km de Paris » collecte ces données, pour des finalités déterminées, conformément aux dispositions légales applicables et avec le consentement du participant, et notamment aux fins de :

- Permettre la création, la gestion et les accès au compte du participant ;
- Fournir les informations et les options choisies ;
- Permettre le traitement, le suivi et la gestion des inscriptions du participant aux différentes éditions des **Harmonie Mutuelle 20 km de Paris** ;
- Lutter contre la fraude ;
- Permettre la gestion, la modification des services proposés par l'association « Club des 20 km de Paris » ;
- Envoyer des courriels ou des messages afin de fournir au participant toute information utile telle que la confirmation de sa commande, les mises à jour, des lettres d'informations des **Harmonie Mutuelle 20 km de Paris**, ... ;
- Envoyer des courriels ou SMS au participant afin de lui fournir des informations, annonces et mises à jour relatives aux **Harmonie Mutuelle 20 km de Paris** ;
- Collecter des informations notamment par le biais de sondages, d'enquêtes ou de questionnaires ;
- S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière d'absence de contre-indication médicale de participation aux **Harmonie Mutuelle 20 km de Paris** ;
- Envoyer des courriels ou SMS afin d'informer le participant d'autres événements partenaires qui pourraient l'intéresser ;
- Permettre la gestion marketing et la promotion des services que propose l'association

- « Clubdes 20 km de Paris » ;
- Envoyer des courriels ou SMS, afin de communiquer des offres promotionnelles, publicités ou autres communications commerciales provenant de partenaires ;
- Organiser des loteries et jeux-concours et permettre au participant de s'inscrire et de participer à ceux-ci ;
- Informer le participant de ses résultats, lui envoyer ses diplômes ;
- Permettre toute autre finalité précisée lors de la collecte des données.

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés renforcées et complétée par le RGPD (règlement général sur la protection des données) et modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, le participant dispose des droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des données le concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de l'association « Club des 20km de Paris » et/ou de ses partenaires commerciaux. Le participant dispose également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données post mortem.

Le participant peut exercer l'ensemble de ses droits par courriel à l'adresse rgpd@20kmparis.com ou courrier postal accompagné d'une copie d'une pièce d'identité signée, adressée à : Club des 20 km de Paris, 16bis avenue Prieur de la Côte d'Or CS 40300 94114 Arcueil Cedex. Les demandes seront prises en compte dans les meilleurs délais.

Le participant pourra également se désabonner des newsletters en se rendant directement en bas de l'une des newsletters qu'il reçoit. Les demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48h – 2 jours ouvrables-, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

Art. 12 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le participant s'engage à ne pas abandonner de matériel, ou jeter des déchets sur la voie publique lors de l'épreuve.

Art. 13 : DIVERSITE, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Hormis l'âge, la participation aux épreuves est ouverte à tous conformément aux principes du Code du sport (articles L.100-1 et L. 113-1).

Les Harmonie Mutuelle 20 km de Paris s'engagent à :

- Promouvoir l'égalité des chances et la diversité comme richesses essentielles de l'événement ;
- Garantir un environnement sportif sûr, respectueux et exempt de toute forme de discrimination, d'harcèlement ou de violence ;
- Faciliter, dans la mesure du possible, la participation des personnes en situation de handicap grâce à des dispositifs adaptés ;
- Sensibiliser l'ensemble des parties prenantes de l'événement à ces valeurs fondamentales.

Ainsi, l'équipe organisatrice se donne le droit de sanctionner toutes parties prenantes ne respectant pas ces valeurs.

Art. 14 : ANNULATION

En cas de force majeure, notamment et sans que cette liste ne soit exhaustive, en cas d'événement climatique, de catastrophe naturelle, d'évolution des restrictions sanitaires ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier les dates des épreuves ou d'annuler la session de running sans que les acteurs puissent prétendre à une réparation du préjudice.

Si le concurrent décide d'annuler sa participation à l'une des courses connectées, tous les frais d'inscriptions sont conservés par l'association « Club des 20 km de Paris » incluant le montant du soutien caritatif (3€ par course) qui sera reversé à l'association soutenue par la course.

Art. 15 : ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Il est ici rappelé les dispositions de l'article L221-28 du code de la consommation : « Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats (...) d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée »

Compte tenu de la nature des services fournis, le participant ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

Le contrat est donc conclu de façon définitive dès l'inscription selon les modalités précisées au présent règlement.

Article 16 – LITIGE

Toute réclamation, en vue d'un règlement amiable, doit être faite par écrit à l'organisateur à l'adresse suivante :

Club des 20 km de Paris
16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or
CS 40300
94114 Arcueil Cedex.

Cette demande doit être accompagnée d'une enveloppe timbrée pour la réponse, préparée avec le nom et l'adresse du destinataire, dans un délai de 30 jours après la course.

Toute contestation devra être produite devant le tribunal compétent.

Art. 17 : ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Le participant accepte sans réserve le présent règlement.

L'inscription vaut acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement.

Ce règlement peut faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable en vigueur au jour de la course.

L'équipe d'organisation